

klik

Rapport annuel 2025

De toutes nos forces et sans relâche



Sommaire

1 Avant-propos	3
2 Obligation de compenser dans le domaine des carburants	4
3 Activités en Suisse	5
3.1 Plateforme Transports	6
3.2 Plateforme Entreprises	8
3.3 Plateforme Bâtiments	11
3.4 Plateforme Agriculture	14
4 Activités à l'international	15
4.1 Plateforme Transports	17
4.2 Plateforme Entreprises	19
4.3 Plateforme Bâtiments	21
4.4 Plateforme Agriculture	24
5 Obligation de compenser 2022-2030	26
5.1 Bilan de l'accomplissement de l'obligation de compenser 2022-2024	26
5.2 Obligation de compenser 2025-2030	27
6 Finances et administration	29
6.1 Produits et charges	29
6.2 Conseil de fondation et Secrétariat	30
7 Rapport de situation et de performance	31
8 Rapport financier	32
9 Organisation	40

Sauf indication contraire explicite, le masculin générique est utilisé pour désigner tous les genres.

1 Avant-propos

En matière de politique climatique, selon le point de vue adopté ou la vision du monde qui nous est propre, nous faisons face à un changement d'époque ou nous nous trouvons au creux de la vague. Force est néanmoins de constater que les projets de protection climatique additionnels, bon marché et présentant un effet de levier important en termes de réduction des émissions commencent à se faire rares en Suisse. À l'international, il existe encore un potentiel largement intact de tels projets. Mais la mise à profit de ce potentiel se heurte actuellement à l'horizon trop restreint de la loi sur le CO₂, fixé à 2030, ainsi qu'aux pratiques fastidieuses et inefficaces des instances administratives chargées d'autoriser les projets. Notre fondation subit ainsi les conséquences d'une situation paradoxale : tenue d'accomplir une obligation ancrée dans la loi, elle est entravée dans l'accomplissement de cette même obligation par différentes bureaucraties étatiques.

À terme, un tel système ne peut pas fonctionner, d'autant plus que le décalage entre les ambitions affichées et les réalités du terrain ne cesse d'augmenter. L'idée consistant à rendre financièrement viables des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre a priori non rentables en rémunérant les certificats délivrés pour ces mêmes réductions touche à des limites grandissantes dans sa mise en œuvre concrète. Entre autres raisons, le financement des réductions d'émissions exigées par la loi engloutit des sommes toujours plus importantes, que les consommateurs ne sont plus prêts à déboursier. Un remaniement fondamental du mécanisme de compensation et de la politique climatique en général s'impose donc. Mais quelle forme pourrait prendre une politique climatique future et quel rôle pourrait y jouer la Fondation KliK ?

Le Conseil de fondation va devoir se saisir de ces questions ces prochains temps. Les réussites passées pèsent bien peu dans un tel contexte, qu'il s'agisse de l'accomplissement sans faille aucune depuis

l'établissement de la Fondation de l'obligation de compenser légale pour le compte des responsables de la mise à la consommation de carburants qui nous sont affiliés, ou du fait que notre action a aidé d'innombrables entrepreneurs et porteurs de projet à concrétiser leurs initiatives et leurs investissements en faveur du climat.

Dans un monde dans lequel les approvisionnements en biens économiques de même que la sécurité militaire et intérieure revêtent une importance croissante, les moyens disponibles pour protéger le climat par le biais de réductions des émissions s'amenuisent à vue d'œil. Ce constat vaut tout particulièrement pour une économie comme celle de la Suisse, ouverte et exposée à la concurrence internationale. Il est donc possible qu'à l'avenir, le financement de projets de protection climatique internationaux par la Fondation KliK ne s'opère plus dans le cadre d'un mandat de l'État mais que la valorisation commerciale des réductions d'émissions réalisées par ces projets se fasse autrement. Reste à savoir si le législateur parviendra à mettre en œuvre une refonte de la politique climatique dans le temps restant d'ici 2030.

Daniel Hofer

Président de la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK

2 Obligation de compenser dans le domaine des carburants

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la loi sur le CO₂ oblige les sociétés pétrolières qui mettent à la consommation des carburants fossiles en Suisse à compenser une part des émissions de CO₂ occasionnées par l'utilisation de ces carburants. La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK, établie en 2012 par l'Union Pétrolière (aujourd'hui Avenenergy Suisse), agit en tant que groupement de compensation et accomplit pour le compte des sociétés pétrolières qui lui sont affiliées l'obligation de compenser à laquelle elles sont soumises.

Pour ce faire, la Fondation KliK doit faire état d'une quantité suffisante de réductions de gaz à effet de serre issues d'activités de protection du climat réalisées en Suisse et à l'international qui répondent aux exigences légales. Pour 2025, le taux de compensation s'élève à 25 %. Il augmentera ensuite par paliers annuels de 5 % pour atteindre 50 % en 2030 ; ce faisant, au moins 12 % des émissions liées aux carburants doivent être compensées en Suisse même. En 2030, ce montant de 12 % ne pourra être compensé qu'au moyen d'attestations nationales délivrées pour des réductions d'émissions réalisées cette même année.

Les activités de protection climatique admises à la compensation sont enregistrées auprès des administrations fédérales compétentes et se voient délivrer des attestations portant sur des réductions d'émissions vérifiées. Par l'achat de ces attestations à des conditions fixées par contrat, la Fondation KliK apporte une contribution financière qui encourage la mise en œuvre de l'activité de compensation concernée.

Les participants au groupement de compensation versent à la Fondation KliK sous forme d'acomptes mensuels une rémunération qui s'élève depuis le 1^{er} janvier 2024 à huit centimes par litre de carburant. De ce montant, cinq centimes servent à couvrir l'ensemble des coûts qu'encourt la Fondation dans le cadre de l'accomplissement

de l'obligation de compenser. Les trois centimes restants sont prélevés pour pouvoir régler les coûts de la sanction encourue en cas d'éventuel non-accomplissement de l'obligation de compenser resp. pour éviter d'en arriver au scénario de la sanction.

Afin de faciliter la vue d'ensemble des activités de compensation bénéficiant de son soutien, la Fondation KliK articule les activités en Suisse et à l'international au sein des plateformes Transports, Entreprises, Bâtiments et Agriculture. Dans ce qui suit, les activités sont présentées regroupées par plateforme.

3 Activités en Suisse

Plateforme Transports	Plateforme Entreprises	Plateforme Bâtiments	Plateforme Agriculture
Biocarburants BioFuels Suisse	Fonctionnement du bois suisse comme puits de carbone Puits de CO ₂ bois suisse	Chauffages mobiles Fondation KliK	Installations de biogaz agricoles Ökostrom Schweiz
Bus électriques et hybrides myclimate	Gaz de décharge Fondation KliK	Douches murales économes en eau Sinum	Réduction de gaz hilarant issu de la fertilisation azotée First Climate
Transfert de la route au rail AEnEC	Réduction de méthane dans les STEP South Pole	Chauffages au bois Renera	Chauffage de serres myclimate
Véhicules utilitaires lourds électriques AEnEC	Réduction de gaz hilarant dans les STEP INFRAconcept	Pompes à chaleur Renera	Chargeurs agricoles électriques Fondation KliK
Optimisation de la pression des pneus UPSA	Chaleur industrielle myclimate	Optimisation énergétique de bâtiments locatifs energo	
Mobilité hydrogène Fondation KliK	Froid écologique Fondation KliK	Régulation de chauffage ECCO2	
Bateaux électriques myclimate	Reduktion+ AEnEC	Réseaux de chaleur Fondation KliK	
Engins de chantier électriques Fondation KliK	Changement de combustible dans l'industrie Enerprice	Économies d'eau chaude myclimate	Inscriptions closes
		Pompes à chaleur myclimate	Programmes en préparation
		Chauffages aux pellets myclimate	
		Biocombustibles BioFuels Suisse	

3.1 Plateforme Transports

Programmes en cours

Biocarburants

Le programme promeut l'importation et la production indigène de biodiesel, d'huiles végétales hydrogénées (HVO) et de bioéthanol, pour autant que ceux-ci répondent aux exigences régissant l'exonération de l'impôt sur les huiles minérales. Le programme, opéré par BioFuels Suisse, a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2014.

444'238 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 et 2026, le programme devrait livrer au total 1,20 million d'attestations. Le Conseil de fondation décidera annuellement pour l'année à venir du budget d'achat d'attestations des années de production 2027 à 2030.

Bus électriques et hybrides

Le programme porte sur le remplacement de bus à carburant fossile par des bus opérés de manière purement électrique sans caténaires (bus électriques) et des bus hybrides. Seuls les véhicules neufs sont admis. Le programme, opéré par la Fondation myclimate, a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2014.

Au cours de l'année de rapport, 23'383 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 273'000 attestations.

Transfert de la route au rail

Le programme, opéré par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), porte sur le transfert du transport de marchandises de la route vers le rail. Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2014.

337'088 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 2,50 millions d'attestations.

Véhicules utilitaires lourds électriques

Le programme, opéré par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), porte sur le remplacement de véhicules utilitaires lourds à carburant fossile par des véhicules utilitaires lourds purement électriques. Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2014.

10'522 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 85'000 attestations.

Optimisation de la pression des pneus

Le programme encourage le réglage de la pression des pneus 0,3 bar au-dessus de la valeur de confort recommandée par le constructeur, à l'occasion de services et/ou de changements de pneus effectués dans un garage. Ceci réduit la résistance au roulement et donc la consommation de carburant. Le programme, opéré par l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2016.

2'247 attestations ont été délivrées pour l'année 2023. Pour les années de production 2024 à 2030, le programme devrait livrer au total 19'000 attestations.

Programmes aux inscriptions closes

Mobilité hydrogène

En particulier pour les véhicules utilitaires lourds et les bus, l'association de piles à combustible et d'hydrogène présente des avantages par rapport à d'autres formes de motorisation, pour autant que l'hydrogène provienne de sources renouvelables et soit produit avec de l'électricité renouvelable.

La Fondation KliK a développé deux programmes, enregistrés auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2021. Le premier soutenait l'achat ou la location de véhicules utilitaires lourds, le deuxième l'achat de bus pour les transports publics ou les transports de tourisme.

Pour les années de production 2023 à 2030, les programmes devraient livrer au total 1'200 attestations.

Bateaux électriques

Le programme, opéré par la Fondation myclimate, a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2021. Il prévoyait la conversion à une motorisation électrique de bateaux jusque-là opérés au diesel. Seul un bateau a fait l'objet d'une telle conversion.

Aucune attestation n'a été délivrée pendant l'année de rapport. Pour les années de production 2024 à 2030, le programme devrait livrer au total 460 attestations.

Engins de chantier et chargeurs agricoles électriques

Le programme, opéré par la Fondation KliK, visait à promouvoir l'utilisation d'engins de chantier et de chargeurs agricoles électriques. Il a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2022.

265 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 2'100 attestations.

Projets individuels

Deux projets portant sur l'importation de biodiesel, de bioéthanol et d'huiles végétales hydrogénées (HVO) exonérés de l'impôt sur les huiles minérales ont livré au total 238'134 attestations pour l'année 2024. Depuis début 2025, les projets sont affiliés au programme « Biocarburants ».

Un projet de co-processing de matières premières biogènes lors du raffinage de pétrole brut en essence et en huile de diesel dans la raffinerie de Cressier a été pris sous contrat pendant l'année de rapport. Sa mise en exploitation est prévue en été 2027. D'ici 2030, le projet devrait livrer au total 315'000 attestations.

3.2 Plateforme Entreprises

Programmes en cours

Fonctionnement du bois suisse comme puits de carbone

Jusqu'en 2021, le stockage de CO₂ dans le bois utilisé pour la construction était le seul puits de carbone à pouvoir donner lieu à des attestations. Ce fonctionnement comme puits de carbone est déterminé par la production supplémentaire de produits à base de bois suisse suscitée par rapport à l'évolution de référence attendue de la production de l'ensemble du secteur. Le programme, opéré par l'association « Puits de CO₂ bois suisse », a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2014.

502'370 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 2,95 millions d'attestations.

Gaz de décharge

Il existe en Suisse de nombreuses décharges dont s'échappe du gaz à teneur en méthane parce que la concentration de méthane y est si faible que le gaz ne peut plus être brûlé au moyen de torchères conventionnelles. Il n'existe généralement pas d'obligation directe d'élimination plus poussée du méthane ; il est cependant possible de réduire encore les émissions grâce à l'installation de torchères pour gaz de décharge pauvre. Celles-ci peuvent être conjuguées à une aéro-bisation in situ, qui permet d'éviter la formation de méthane dans le corps même de la décharge au moyen d'un apport d'oxygène. Le programme, opéré par la Fondation KliK, a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2015.

10'526 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 66'000 attestations.

Réduction de méthane dans les STEP

Les stations d'épuration des eaux usées (STEP) émettent des quantités considérables de méthane. Celles-ci résultent principalement des

émanations de méthane lors du conditionnement de biogaz et des émissions de méthane lors du séchage et du gerbage de boues d'épuration. Les concentrations de méthane dans ces flux d'air sortant sont typiquement trop insignifiantes pour une valorisation énergétique. La vente d'attestations crée une incitation à capter ces flux de méthane et à les éliminer dans des installations existantes d'incinération des boues ou de cogénération. Le programme, opéré par South Pole, a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2014.

Au cours de l'année de rapport, 18'639 attestations ont été délivrées pour l'année 2023. Pour les années de production 2024 à 2030, le programme devrait livrer au total 129'000 attestations.

Réduction de gaz hilarant dans les STEP

Les stations d'épuration des eaux usées (STEP) peuvent occasionner des émissions considérables de gaz hilarant (N₂O). Il est possible d'éviter ces émissions de manière ciblée en réduisant la charge d'azote dans les eaux usées. Le programme, opéré par INFRAconcept, a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2019 et étendu en 2023.

Aucune attestation n'a été délivrée pendant l'année de rapport. Pour les années de production 2023 à 2030, le programme devrait livrer au total 485'000 attestations.

Chaleur industrielle

Le programme, opéré par la Fondation myclimate, soutient dans les entreprises l'installation de pompes à chaleur haute température pour les processus industriels et de pompes à chaleur basse température pour les bâtiments commerciaux. Il a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2023.

Pour les années de production 2024 à 2030, le programme devrait livrer au total 10'800 attestations.

Programme aux inscriptions closes

Froid écologique

Il existe en Suisse un grand nombre d'installations frigorifiques stationnaires à usage industriel et commercial, p.ex. pour les chaînes de froid des entreprises du commerce de détail. Au fil de leur cycle de vie, celles-ci génèrent des émissions considérables en raison de fluides frigorigènes à effet de serre extrêmement puissant. Au-delà de la réglementation existante dans le cadre de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, une incitation ciblée permettait d'éviter des quantités d'émissions considérables en convertissant les installations de manière anticipée à des fluides frigorigènes respectueux du climat comme le CO₂ ou l'ammoniaque.

La Fondation KliK opère trois programmes enregistrés auprès de l'Office fédéral de l'environnement entre 2015 et 2019 : (i) Remplacement anticipé d'installations frigorifiques stationnaires HFC ; (ii) Nouvelles petites installations respectueuses du climat ; (iii) Changement de fluide frigorigène dans les installations HFC.

Au cours de l'année de rapport, 39'089 attestations ont été délivrées pour les années 2022 et 2023. Pour les années de production 2024 à 2030, les programmes devraient livrer au total 156'000 attestations.

Programmes en préparation

Reduktion+

Le programme, développé par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), promeut dans les entreprises neuf mesures différentes de réduction des émissions, parmi elles la substitution de vecteurs énergétiques fossiles par le bois, la chaleur solaire, la chaleur ambiante, les rejets thermiques et la récupération de chaleur, ainsi que des mesures spécifiques d'efficacité énergétique. Le programme était encore en cours d'examen auprès de l'Office fédéral de l'environnement fin 2025.

Pour les années de production 2026 à 2030, le programme devrait livrer au total 50'000 attestations.

Changement de combustible dans l'industrie

Le programme, développé par Enerprice, promeut dans les installations industrielles la substitution de générateurs d'énergie à combustible fossile par des chauffages au bois ou par la production de chaleur au moyen d'hydrogène vert. Le programme était encore en cours d'examen auprès de l'Office fédéral de l'environnement fin 2025.

Pour les années de production 2027 à 2030, le programme devrait livrer au total 15'000 attestations.

Projets individuels

Gestion des gaz de décharge

Au cours de l'année de rapport, 1'835 attestations ont été délivrées au titre des années 2022 et 2023 pour ce projet situé dans le Tessin. Pour les années de production 2024 à 2030, le projet devrait livrer au total 6'000 attestations.

Réduction de méthane lors de l'acheminement de gaz naturel

Sur le site de Wolhusen, l'opération de valves et de quatre turbocompresseurs visant à maintenir la pression dans la conduite occasionne des émissions de méthane. Ce méthane est acheminé vers une conduite de collecte et transporté vers la conduite d'accumulation de la station de compression jusqu'à atteindre une pression minimale de 0,3 bar, à partir de laquelle il est réinjecté dans le circuit sous forme de gaz naturel.

Aucune attestation n'a encore été délivrée pour le projet. Pour les années de production 2022 à 2028, le projet devrait livrer au total 5'800 attestations.

Réduction de gaz hilarant lors de l'incinération de boues d'épuration

L'incinération de boues d'épuration génère des quantités considérables de gaz hilarant, qui peuvent être détruites de manière thermique. Trois projets de ce type ont été enregistrés auprès de l'Office fédéral de l'environnement.

3.2 Plateforme Entreprises

11'036 attestations ont été livrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, les projets devraient livrer au total 77'000 attestations.

Ecovalor

Trois entreprises grandes consommatrices d'énergie installées à Lyss ainsi que le fournisseur local de chauffage à distance sont alimentés en chaleur au moyen d'une centrale CCF opérée avec le combustible climatiquement neutre « farine animale C1 ».

6'441 attestations ont été livrées pour l'année 2023. Pour les années de production 2024 à 2030, les projets devraient livrer au total 90'000 attestations.

Ecotube

Une grande partie de la vapeur utilisée par Cimo SA à Monthey n'est plus produite sur place avec du gaz naturel mais à 3,3 km de distance chez Satom SA au moyen de l'incinération d'ordures ménagères, puis acheminée par une nouvelle conduite.

53'536 attestations ont été livrées pour les années 2023 et 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le projet devrait livrer au total 197'000 attestations.

Captage de CO₂

Dans l'installation existante de conditionnement de biogaz brut à Nesselbach, du CO₂ est séparé du méthane afin de pouvoir injecter ce dernier dans le réseau de gaz naturel. Le CO₂ ainsi capté est désormais liquéfié dans une installation supplémentaire puis commercialisé. En parallèle, le méthane résiduel des gaz d'échappement est filtré et réacheminé vers l'installation de conditionnement afin de pouvoir également être injecté dans le réseau de gaz naturel. Cette mesure permet d'éviter entièrement les émanations de méthane.

6'348 attestations ont été délivrées pour les années 2023 et 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le projet devrait livrer au total 16'000 attestations.

Chaleur industrielle

Dans cinq autres projets, des entreprises industrielles utilisent des sources d'énergie renouvelables ou des rejets thermiques pour produire de la chaleur de processus.

Au cours de l'année de rapport, 2'587 attestations ont été délivrées pour les années 2022 à 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, les projets devraient livrer au total 24'000 attestations.

Prestations supplémentaires issues de conventions d'objectifs

De 2013 à 2021, les entreprises ayant contracté un objectif d'émission en vue d'une exemption de la taxe sur le CO₂ pouvaient sur demande convertir en attestations les résultats surpassant leur trajectoire cible de plus de 5 % (2021 : 10 %), dits *prestations supplémentaires*.

Au cours de l'année de rapport, 4'505 attestations ont été livrées au prix unitaire de 100 francs pour des prestations supplémentaires réalisées au cours des années 2013 à 2021.

3.3 Plateforme Bâtiments

Programmes en cours

Chauffages mobiles

Les chauffages mobiles sont largement utilisés sur les chantiers afin d'accélérer le temps de séchage, ou dans l'événementiel pour le chauffage de tentes. Le programme encourage l'acquisition d'appareils fonctionnant aux pellets de bois. Opéré par la Fondation KliK, il a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2015.

Au cours de l'année de rapport, 25'705 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 244'000 attestations.

Douches murales économes en eau

Le programme, opéré par Sinum, soutient la commercialisation de douches murales économes en eau auprès d'installations sportives et a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2016.

Au cours de l'année de rapport, 369 attestations ont été délivrées pour les années 2022 et 2023. Pour les années de production 2024 à 2030, le programme devrait livrer au total 1'400 attestations.

Chauffages au bois (Renera)

Le programme, opéré par Renera, encourage le remplacement d'installations thermiques fossiles par des chauffages au bois et a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2020.

Au cours de l'année de rapport, 32'413 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 395'000 attestations.

Pompes à chaleur (Renera)

Le programme, opéré par Renera, encourage le remplacement d'installations thermiques fossiles par des pompes à chaleur et a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2021.

Au cours de l'année de rapport, 19'864 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 224'000 attestations.

Optimisation énergétique de bâtiments locatifs

Le programme, opéré par energo, encourage l'utilisation d'un système de gestion de l'énergie dans les bâtiments locatifs. Il a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2016.

Aucune attestation n'a été délivrée pendant l'année de rapport. Pour les années de production 2023 à 2030, le programme devrait livrer au total 10'600 attestations.

Régulation de chauffage

Enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2021 et opéré par ECCO2 Solutions, le programme promeut le dispositif développé par l'entreprise pour optimiser le fonctionnement de chauffages fossiles existants dans les maisons à plusieurs logements.

Au cours de l'année de rapport, 3'265 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 28'700 attestations.

Programmes aux inscriptions closes

Réseaux de chaleur

La Fondation KliK opère sept programmes pour promouvoir les réseaux de chaleur : (i) Utilisation des rejets thermiques d'eaux usées ; (ii) Utilisation de chaleur ambiante en provenance de la nappe phréatique, d'eau potable ou d'eaux de lac et de rivière ; (iii) Rejets thermiques industriels haute température ; (iv) Rejets thermiques basse température ; (v) Rejets thermiques d'UVOM ; (vi) Production de chaleur par chaudières à biomasse ; (vii) Extensions de réseaux de chaleur existants. Les programmes ont été enregistrés auprès de l'Office fédéral de l'environnement entre 2015 et 2017.

Au cours de l'année de rapport, 2'311 attestations ont été délivrées pour les années 2022 à 2024. Pour les années de production 2024 à 2030, les programmes devraient livrer au total 842'000 attestations.

Économies d'eau chaude

L'utilisation de buses économes en eau dans les pommeaux de douche et les robinets permet de réduire la consommation de vecteurs énergétiques fossiles pour la production d'eau chaude. Le programme, opéré par la Fondation myclimate, soutenait l'installation de buses économes en eau dans les hôtels, les résidences collectives et les immeubles de grande taille, ainsi que la distribution à tarif préférentiel de pommeaux de douche efficaces. Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2015.

Au cours de l'année de rapport, 24'409 attestations ont été délivrées pour les années 2023 et 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 64'000 attestations.

Pompes à chaleur (myclimate)

Les programmes, opérés par la Fondation myclimate, soutenaient le remplacement d'installations thermiques fossiles par des pompes à chaleur d'une puissance allant jusqu'à 400 kW et ont été enregistrés auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2017 resp. en 2020.

Aucune attestation n'a été délivrée pendant l'année de rapport. Pour les années de production 2024 à 2030, les programmes devraient livrer au total 36'000 attestations.

Chauffages aux pellets

Le programme, opéré par la Fondation myclimate, soutenait le remplacement d'installations thermiques fossiles par des chauffages aux pellets d'une puissance allant jusqu'à 70 kW et a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2020.

Aucune attestation n'a été délivrée pendant l'année de rapport. Pour les années de production 2023 à 2030, le programme devrait livrer au total 10'000 attestations.

Automation des bâtiments

Le programme a soutenu jusqu'en 2017 la mise à niveau de bâtiments chauffés de manière fossile qui passaient des classes de performance immotique C ou D de la norme SIA 386.110 aux classes A ou B.

Au cours de l'année de rapport, 1'505 attestations ont été délivrées pour les années 2022 et 2023. Pour les années de production 2024 à 2030, le programme devrait livrer au total 4'700 attestations.

Thermostats de radiateur électroniques Danfoss

Enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2016 et opéré par South Pole, le programme a été abandonné en 2019. Au total, il a soutenu la vente d'environ 19'500 thermostats de radiateur électroniques de l'entreprise Danfoss.

Au cours de l'année de rapport, 1'143 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour l'année de production 2025, le programme devrait fournir une dernière livraison de 1'100 attestations.

Programme en préparation

Biocombustibles

Le programme, développé par BioFuels Suisse pour promouvoir l'utilisation de biomazout produit à base de déchets, était toujours en cours d'examen auprès de l'Office fédéral de l'environnement fin 2025.

3.3
Plateforme
Bâtiments

Projets individuels

Fin 2025, 65 projets étaient sous contrat. Il s'agit de réseaux de chaleur et de chauffages individuels qui utilisent des sources d'énergie renouvelables et des rejets thermiques pour remplacer des chauffages fossiles (au mazout ou au gaz) dans les bâtiments raccordés.

Au cours de l'année de rapport, 107'300 attestations ont été délivrées pour les années 2022 à 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, les projets devraient livrer au total 1,02 million d'attestations.

3.4 Plateforme Agriculture

Programmes en cours

Installations de biogaz agricoles

Le lisier résultant de l'élevage de bétail occasionne des émissions de méthane, qui peuvent être évitées par la collecte et la fermentation contrôlées du lisier dans des installations de biogaz. Le programme, opéré par Ökostrom Schweiz, a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2017.

Au cours de l'année de rapport, 9'810 attestations ont été délivrées pour l'année 2023. Pour les années de production 2024 à 2030, le programme devrait livrer au total 105'000 attestations.

Réduction de gaz hilarant issu de la fertilisation azotée

Le programme encourage l'adjonction d'inhibiteurs de nitrification aux engrais. Ceci réduit les émissions de gaz hilarant de manière indirecte en limitant la volatilisation d'azote sous forme d'ammoniac, et de manière directe en diminuant l'utilisation d'engrais azotés. Opéré par First Climate (Switzerland), le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2016.

2'017 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 56'000 attestations.

Chauffage de serres

Le programme, développé et opéré par la Fondation myclimate en collaboration avec DM Energieberatung, promeut l'installation de systèmes de chauffage renouvelables (pompes à chaleur et chaudières à bois) dans les serres. Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en 2021.

Au cours de l'année de rapport, 5'677 attestations ont été délivrées pour l'année 2024. Pour les années de production 2025 à 2030, le programme devrait livrer au total 73'000 attestations.

Projets individuels

Avant l'enregistrement du programme « Installations de biogaz », 21 installations de biogaz avaient été mises en exploitation dans le cadre de trois regroupements de projets.

Au cours de l'année de rapport, 4'364 attestations ont été délivrées pour l'année 2022. Pour les années de production 2023 à 2030, les projets devraient livrer au total 90'000 attestations.

4 Activités à l'international

Plateforme Transports	Plateforme Entreprises	Plateforme Bâtiments	Plateforme Agriculture
Vélos cargos électriques Ghana	Vapeur issue de déchets de bois Chili	Foyers de cuisson performants (ACT) Ghana	Installations de biogaz Ghana
Bus électriques Thaïlande	Installations photovoltaïques pour les particuliers et les PME Maroc	Foyers de cuisson performants (UpEnergy) Ghana	Installations de biogaz Kenya
Mobilité électrique Chili	Accumulateurs pour de l'électricité propre Chili	Foyers de cuisson électriques (UpEnergy) Ghana	Installations de biogaz dans des exploitations laitières Malawi
Mobilité électrique Pérou	Fluides frigorigènes respectueux du climat Ghana	Foyers de cuisson électriques (Burn) Ghana	
Électrification de taxibus Sénégal	Installations solaires photovoltaïques Ghana	Foyers de cuisson performants (BioLite) Malawi	
Taxis électriques Sénégal	Destruction de gaz fluorés Maroc	Foyers de cuisson performants (ECS) Malawi	
Mobilité électrique Thaïlande	Parc solaire Pérou	Foyers de cuisson électriques (ATEC) Malawi	
Électrification de camions Thaïlande	Accumulateurs pour délester le réseau électrique Sénégal	Foyers de cuisson performants (Microsol) Pérou	
Mobilité électrique Uruguay		Foyers de cuisson performants à panneaux solaires Sénégal	
		Foyers de cuisson performants (ECS) Zambie	Programmes autorisés

4 Activités à l'international

En vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, les réductions d'émissions réalisées à l'étranger peuvent donner lieu à la délivrance d'attestations internationales dites Internationally Transferred Mitigation Outcomes (ITMO). Depuis 2025, la Suisse délivre des attestations non seulement pour des ITMO en provenance de pays avec lesquels elle a réglé les modalités de reconnaissance des réductions d'émissions dans un accord commun de droit international (accord bilatéral), mais également pour des réductions d'émissions dont elle reconnaît l'origine dans des programmes autorisés par l'ONU dans le cadre du Paris Agreement Crediting Mechanism (PACM). Cependant, fin 2025 ce dernier ne demeure que partiellement opérationnel ; la Fondation KliK continue donc de baser ses acquisitions d'ITMO exclusivement sur les accords bilatéraux conclus par la Suisse.

À la fin de l'année de rapport, la Suisse avait conclu un tel accord bilatéral avec les 16 pays suivants (par ordre chronologique) : Pérou, Ghana, Sénégal, Géorgie, Vanuatu, Dominique, Thaïlande, Ukraine, Maroc, Malawi, Uruguay, Chili, Tunisie, Kenya, Zambie, Mongolie. À cette date, le portefeuille de la Fondation KliK était constitué de 54 programmes susceptibles de se voir délivrer des attestations internationales dans 10 de ces pays. Un contrat pour l'acquisition d'ITMO était en place pour 30 d'entre eux et le Conseil de fondation a donné mandat pour la conclusion de contrats avec les 24 programmes restants.

À la fin de l'année de rapport, une documentation détaillée (Mitigation Activity Design Document [MADD]) était disponible ou en cours d'élaboration pour tous ces programmes, financée en partie par la Fondation KliK. Le MADD forme la base pour l'autorisation des programmes par la Suisse et par le pays partenaire dans le cadre de leur accord bilatéral. Fin 2025, cette autorisation avait été accordée pour sept des 54 programmes. Dans ce qui suit, les programmes sous contrat sont présentés en bref.

4.1 Plateforme Transports

Vélos cargos électriques, Ghana

Le programme promeut l'utilisation de vélos cargos électriques par les travailleurs de l'économie à la tâche (« gig economy ») des agglomérations du Ghana pour la prestation de services de livraison et de coursier. Le soutien financier de la Fondation KliK permet d'assurer la compétitivité des frais de leasing de ces engins par rapport à ceux des deux-roues ou trois-roues à moteur thermique. Une fois remboursés, les vélos deviennent la propriété des conducteurs. Les vélos cargos sont produits et entretenus au Ghana. Un système d'échange de batteries dans des stations publiques spécialement aménagées à cet effet permet d'éviter de longs temps de recharge.

La demande d'autorisation a été déposée en mai 2024, l'autorisation par les pays partenaires a été accordée en mai 2025. La mise en œuvre du programme est en cours depuis mars 2024. À la fin de l'année de rapport, presque 300 vélos cargos étaient en circulation.

Bus électriques, Thaïlande

Le programme permet le déploiement de bus électriques sur de nombreuses lignes existantes et nouvelles exploitées de manière privée dans le cadre des transports collectifs urbains de la région métropolitaine de Bangkok. Le titulaire thaïlandais du programme Energy Absolute construit les bus électriques, qui remplacent des bus opérés au diesel et au gaz naturel. Il installe et opère par ailleurs un réseau de bornes de recharge.

L'électrification de bus exploités de manière privée dans les transports publics ne figure pas parmi les mesures prévues par la Thaïlande pour atteindre ses objectifs climatiques. Ceci est dû notamment aux coûts globaux actuellement nettement supérieurs des bus électriques par rapport aux bus à carburant fossile. Le financement de la Fondation KliK sert à combler cet écart de coût, permettant ainsi de maintenir les prix des trajets à leur ancien niveau malgré l'utilisation de bus électriques.

La demande d'autorisation a été déposée en septembre 2022, l'autorisation par les pays partenaires a été accordée en février 2023. Le 15 décembre 2023, 1'916 ITMO ont été délivrés pour l'année 2022 ; il s'agissait des premiers certificats au monde délivrés au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris. À la fin de l'année de rapport, plus de 2'000 bus électriques étaient en circulation. Aucune délivrance supplémentaire d'ITMO n'a eu lieu d'ici la fin de l'année de rapport.

Mobilité électrique, Chili

Le programme vise à convertir progressivement à la motorisation électrique différentes flottes de véhicules en dehors de Santiago. Tandis qu'environ 50 % des bus publics de la capitale du Chili sont déjà passés à l'électrique, la part de marché des véhicules électriques en dehors de Santiago est encore extrêmement faible. Dans les trois années à venir, le programme prévoit de soutenir la mise en circulation de 500 bus de ville, 500 camions de tailles variées, 1'000 vans et 200 bus interurbains. Pour cela, le programme s'adresse principalement à des sociétés de leasing et à des opérateurs de flotte. Il soutient également la mise en place de l'infrastructure de recharge nécessaire. Le programme a pour objectif de favoriser à long terme une baisse de prix des véhicules électriques aujourd'hui encore comparativement coûteux, permettant ainsi à la mobilité électrique de percer au Chili.

La demande d'autorisation a été déposée en novembre 2024, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Mobilité électrique, Pérou

Le programme prévoit de promouvoir dans l'ensemble du pays le passage de différentes flottes de véhicules à la mobilité électrique. Les opérateurs de flotte (principalement des entreprises de transport et de logistique ainsi que des entreprises de construction) seront contactés par le biais de sociétés de leasing et d'autres intermédiaires. Le soutien du programme porte entre autres sur les bus interurbains, les bus de ville, les camions et les vans.

4.1 Plateforme Transports

La demande d'autorisation a été déposée en août 2025, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Électrification de taxibus, Sénégal

Le programme a pour but de faire passer à l'énergie solaire un tiers des « cars rapides », véhicules diesel richement décorés de motifs peints qui circulent dans la capitale sénégalaise Dakar, et de les équiper de dispositifs de sécurité. Ces minibus assurent actuellement environ 60 % des transports publics à Dakar. Une fois convertis en « EcoCars Solaires » à faibles émissions, ils peuvent contribuer à améliorer nettement la qualité de l'air et la sécurité routière. Une infrastructure de stations de recharge est mise en place pour permettre aux véhicules de changer leurs batteries.

Le programme s'appuie sur le système existant et efficace des « cars rapides », répondant ainsi aux besoins de transport de la population et pérennisant environ 30'000 emplois. Les moyens de la Fondation KliK servent en premier lieu à réduire les surcoûts liés à la conversion et à l'infrastructure de recharge.

La demande d'autorisation a été déposée en novembre 2024, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Taxis électriques, Sénégal

Le programme vise à renouveler le parc de taxis de Dakar, vieillissant et opéré au diesel, et à stimuler l'adoption de véhicules électriques dans l'ensemble du pays, avec un objectif de 6'200 véhicules électriques d'ici 2030. Le programme prévoit de mettre à profit des solutions de financement à base de fintech et de mettre en place une infrastructure de recharge. Les revenus générés par la vente d'ITMO doivent permettre de réduire la charge du remboursement des véhicules et rendre ainsi leur acquisition plus abordable. Le passage à des véhicules électriques améliore la qualité de l'air, diminue les préjudices économiques liés à la santé et réduit les coûts de transport des conducteurs.

La demande d'autorisation a été déposée en octobre 2024, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Mobilité électrique, Thaïlande

La structure du programme est analogue à celle du programme au Pérou décrit précédemment et sa mise en œuvre est assurée par la même organisation partenaire.

La demande d'autorisation n'avait pas encore été déposée à la fin de l'année de rapport.

Électrification de camions, Thaïlande

Le programme vise à décarboner les services de transport et de logistique de bout en bout dans la logistique commerciale et l'industrie lourde en Thaïlande en passant de camions à moteur à combustion à des véhicules électriques à batterie. Les principaux bénéficiaires du programme sont les utilisateurs et les opérateurs de camions dans différents secteurs – logistique, leasing, services de fret, loueurs de flottes et constructeurs automobiles. En passant de moteurs à combustion conventionnels à la motorisation électrique, ces opérateurs accèdent à des véhicules respectueux de l'environnement et économes en énergie, diminuant ainsi leurs charges opérationnelles grâce à une baisse des coûts de carburant et d'entretien, tout en réduisant également les émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

La demande d'autorisation n'avait pas encore été déposée à la fin de l'année de rapport.

Mobilité électrique, Uruguay

La structure du programme est analogue à celle du programme au Pérou décrit précédemment et sa mise en œuvre est assurée par la même organisation partenaire.

La demande d'autorisation a été déposée en janvier 2025, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

4.2 Plateforme Entreprises

Vapeur issue de déchets de bois, Chili

Le programme concerne une grande installation de production sucrière au Chili et vise à y convertir le mode d'obtention de vapeur en passant du charbon aux résidus de bois. Le Chili dispose de vastes quantités de résidus de bois issus de l'exploitation forestière et de l'industrie du bois. Une partie de ces résidus est utilisée comme source d'énergie renouvelable par les grandes exploitations forestières. En revanche, la valorisation des résidus de bois par d'autres acteurs est encore rare.

À une pression de 48 bar et une température de 455 °C, il est prévu que l'installation produise environ 70 tonnes de vapeur par heure. Ce processus nécessite environ 125'000 tonnes de résidus de bois par an. Il faut que les résidus de bois ne soient pas utilisés en l'absence du projet, qu'il existe dans la région une offre excédentaire de résidus de bois, et que ces derniers soient entièrement renouvelables. La chaudière à vapeur est équipée d'un système performant d'épuration des gaz de fumée, évitant ainsi la pollution de l'air dans les environs.

La demande d'autorisation a été déposée en avril 2025, l'autorisation par les pays partenaires a été accordée en novembre 2025. La mise en exploitation de l'installation est prévue en 2027.

Installations photovoltaïques pour les particuliers et les PME, Maroc

Le Maroc dispose d'un important potentiel d'énergie solaire, mais en raison de barrières financières et techniques, l'installation de systèmes photovoltaïques en toiture dans le secteur commercial et le secteur industriel demeure extrêmement faible. En dépit de la hausse des coûts de l'électricité, de nombreuses entreprises hésitent à investir dans des systèmes photovoltaïques car les économies anticipées ne suffisent pas à justifier l'investissement initial. L'adoption est également freinée par l'accès limité à un financement abordable et un manque de connaissances techniques.

Le programme rendra financièrement viables les installations solaires de moins de 3 MW en apportant un soutien consultatif et technique gratuit et en utilisant les revenus de la vente d'ITMO pour réduire les

coûts d'investissement et les charges opérationnelles. Les revenus des ITMO assureront l'additionnalité financière en rendant possibles des subsides ciblés et des modèles de financement innovants, réduisant ainsi l'horizon de remboursement et augmentant le taux d'adoption. Le programme vise à accélérer la mise en place d'installations photovoltaïques à 500 MW de puissance installée cumulée.

La demande d'autorisation a été déposée en juillet 2024, l'autorisation par les pays partenaires a été accordée en novembre 2025. La mise en œuvre du programme est en cours depuis mai 2024. À la fin de l'année de rapport, plus de 34 MW de puissance étaient installés.

Accumulateurs pour de l'électricité propre, Chili

Le programme porte sur l'installation d'un système de stockage d'énergie par batterie (BESS), qui emmagasine de jour l'électricité produite par une installation photovoltaïque déjà existante et la restitue de nuit dans le réseau électrique. Au cours de la décennie passée, des investissements importants ont été réalisés dans le nord du Chili pour y mettre en place des installations éoliennes et surtout photovoltaïques. En raison du très fort ensoleillement qui y règne, cela entraîne de jour une surproduction d'énergie renouvelable ne pouvant pas être pleinement injectée dans le réseau. À l'inverse, le soir et la nuit, des installations fossiles s'avèrent nécessaires pour répondre au pic de demande électrique. Le BESS permet ainsi d'éviter de recourir à la production d'électricité à base de combustibles fossiles.

La demande d'autorisation a été déposée en août 2025, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Fluides frigorigènes respectueux du climat, Ghana

Le programme comporte trois volets principaux visant à accélérer le déploiement de fluides frigorigènes respectueux du climat au Ghana et à faire progresser l'élimination de fluides frigorigènes nocifs pour le climat. La mise sur le marché de nouveaux climatiseurs opérant avec des fluides frigorigènes respectueux du climat est encouragée au

4.2 Plateforme Entreprises

moyen d'un mécanisme de rabais et d'une campagne de sensibilisation. En parallèle, du personnel technique est formé pour l'entretien des climatiseurs existants et des nouveaux modèles afin d'en minimiser les fuites. Le programme est complété par la mise en place d'un système qui assure un enlèvement respectueux de l'environnement et du climat des anciens appareils et des gaz à effet de serre qu'ils contiennent.

La demande d'autorisation a été déposée en février 2025, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu. La mise en œuvre du programme est en cours depuis décembre 2024. À la fin de l'année de rapport, presque 200 climatiseurs utilisant le fluide frigorigène respectueux du climat R290 étaient installés.

Installations solaires photovoltaïques, Ghana

Le programme vise à encourager dans l'ensemble du pays la production d'énergies renouvelables présentant une part élevée de consommation propre. Il soutient la mise en place d'installations photovoltaïques d'une puissance allant jusqu'à 1 MW sur les toitures de bâtiments privés et commerciaux dont les occupants consomment eux-mêmes une grande partie de l'électricité. La mise en œuvre de ces projets photovoltaïques est soutenue au moyen d'aides perçues après le montage des installations et de versements annuels.

La demande d'autorisation a été déposée en octobre 2024, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu. Depuis avril 2025, le programme est mis en œuvre avec les organisations partenaires MPower et Econoler. À la fin de l'année de rapport, moins de 1 MW de puissance étaient installés.

Destruction de gaz fluorés, Maroc

Le programme a pour objet la récupération et la destruction fiable de fluides frigorigènes HFC tels le R-134a, le R-410A, le R-407C, le R-404A et le R-507, actuellement relâchés dans l'air lors de l'enlèvement d'appareils frigorifiques au Maroc. Il est prévu de collecter et de détruire plus de 500 tonnes de HFC d'ici 2030, évitant ainsi des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de plus de

1,5 million de tonnes d'équivalent CO₂. Le programme utilisera la technologie du plasma, qui permet de détruire presque entièrement les HFC. L'exploitation du programme est entièrement financée par les revenus générés par la vente des ITMO. L'investissement initial s'élève à 9-10 millions de USD, les coûts de fonctionnement sont chiffrés à 20 millions de USD jusqu'en 2030. L'un des défis auxquels fait face le programme tient à la concurrence d'entreprises qui proposent l'enlèvement d'appareils frigorifiques à moindre prix, mais le réalisent de manière impropre et nocive pour le climat.

La demande d'autorisation n'avait pas encore été déposée à la fin de l'année de rapport.

Parc solaire, Pérou

Le projet photovoltaïque San José est en planification au Pérou depuis plus de deux ans. Il s'agit d'une installation de 178 MWp qui injectera de l'électricité verte dans le réseau interconnecté péruvien (SEIN). Historiquement, l'énergie hydraulique formait la principale source d'énergie du Pérou. Cependant, en 2004 le pays a commencé à extraire du gaz naturel du gisement gazier de Camisea dans la forêt amazonienne et mise depuis de manière croissante sur les centrales au gaz naturel pour produire de l'énergie. L'année dernière, la production d'énergie annuelle comportait moins de 2 % d'énergie solaire. En remplaçant des combustibles fossiles comme le gaz naturel, qui assurent presque la moitié de l'approvisionnement en énergie du pays, par de l'énergie solaire renouvelable, le projet contribue à réduire nettement les émissions de CO₂.

La demande d'autorisation a été déposée en décembre 2024, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Accumulateurs pour délester le réseau électrique, Sénégal

La structure et la technologie du programme sont analogues à celles du programme au Chili décrit précédemment.

La demande d'autorisation a été déposée en juin 2024, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

4.3 Plateforme Bâtiments

Foyers de cuisson performants (ACT), Ghana

Le programme promeut la commercialisation de deux modèles de foyers de cuisson de qualité auprès de la population rurale du Ghana. Ces appareils réduisent considérablement la consommation de bois et de charbon de bois, de même que la pollution de l'air ambiant par des émissions et des particules extrêmement nocives pour la santé. L'utilisation de foyers de cuisson plus performants permet aux bénéficiaires du programme d'augmenter leur marge de manœuvre financière et de réduire le temps consacré à l'obtention de combustible. Le programme prévoit de rendre 180'000 foyers de cuisson performants abordables pour la population.

La demande d'autorisation a été déposée en février 2023, l'autorisation par les pays partenaires a été accordée en janvier 2024. En juillet 2025, 11'498 ITMO ont été délivrés pour les années 2023 et 2024. À la fin de l'année de rapport, presque 60'000 foyers de cuisson étaient en utilisation.

Foyers de cuisson performants (UpEnergy), Ghana

Le programme se concentre sur les districts périphériques d'Accra ainsi que sur les parties centrale et orientale du pays. Les foyers de cuisson que soutient le programme sont fabriqués intégralement à Accra et appartiennent à la classe de performance la plus élevée. La fabrication locale crée des emplois et garantit une logistique efficace. Autre particularité du programme : un suivi partiellement numérisé, qui permet de surveiller en continu l'utilisation effective des foyers. Au total, 150'000 foyers de cuisson performants doivent être commercialisés à un prix de vente subventionné, réduisant la consommation de combustible des familles.

La demande d'autorisation a été déposée en janvier 2025, l'autorisation par les pays partenaires a été accordée en novembre 2025. À la fin de l'année de rapport, plus de 10'000 foyers de cuisson étaient en utilisation.

Foyers de cuisson électriques (UpEnergy), Ghana

Dans de nombreuses zones urbaines du Ghana, les repas sont préparés majoritairement sur des foyers de cuisson alimentés au bois ou au charbon de bois. Par ailleurs, le taux d'électrification du Ghana est élevé et l'alimentation électrique dans les agglomérations est relativement stable. Le programme compte tirer profit de cet atout pour permettre aux familles d'accéder à une forme moderne de cuisson à l'électricité qui ne nécessite aucune obtention physique de combustible. Le programme propose deux technologies : d'une part des cuiseurs rapides électriques et d'autre part des plaques à induction mobiles (y compris les ustensiles de cuisine requis).

La demande d'autorisation a été déposée en janvier 2025, l'autorisation par les pays partenaires a été accordée en novembre 2025. À la fin de l'année de rapport, plus de 5'500 foyers de cuisson étaient en utilisation.

Foyers de cuisson électriques (Burn), Ghana

Le programme permet aux familles d'accéder à des plaques à induction mobiles, y compris les ustensiles de cuisine requis. Le programme a pour particularité que les ménages peuvent financer une partie des coûts de ces foyers de cuisson électriques au moyen de traites gérées et prélevées de manière digitale sous forme d'un système « pay-as-you-go ». Le programme prévoit par ailleurs un mécanisme d'aide permettant de subventionner les frais d'électricité des ménages participant. En prenant en charge une partie des frais d'électricité supplémentaires occasionnés par l'utilisation des foyers de cuisson électriques, le programme vise à maximiser leur usage.

La demande d'autorisation a été déposée en février 2025, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu. À la fin de l'année de rapport, 2'000 foyers de cuisson étaient en utilisation.

4.3 Plateforme Bâtiments

Foyers de cuisson performants (BioLite), Malawi

Le programme a pour objectif de commercialiser plus de 270'000 foyers de cuisson auprès d'habitants de régions rurales. Il vise les ménages ruraux sans accès à l'électricité qui préparent leurs repas principalement au moyen de bois de chauffe sur des foyers ouverts ou des foyers de cuisson peu performants. BioLite proposera à ces ménages deux foyers de cuisson différents à des prix fortement subventionnés.

« HomeStove » est un foyer de cuisson propre à biomasse, assisté par ventilateur, qui produit de l'électricité grâce au système thermo-électrique breveté de BioLite (DCTS), permettant aux utilisateurs de générer assez d'énergie pendant un processus de cuisson pour charger un téléphone portable et assurer un éclairage LED pour la soirée. « Dura » est un foyer de cuisson au bois qui offre une transition du foyer ouvert au foyer de cuisson performant, permettant ainsi aux groupes de population les plus pauvres du Malawi de se familiariser de manière peu coûteuse avec un nouveau mode de cuisson.

La demande d'autorisation a été déposée en juin 2025, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Foyers de cuisson performants (ECS), Malawi

Le programme vise à commercialiser dans des environnements urbains et périurbains 129'000 foyers de cuisson opérés au moyen de pellets de bois produits à base de résidus et de déchets. Les foyers de cuisson, produits en Afrique du Sud, utilisent la technologie « SupaMoto » développée en Suède. Le suivi s'effectue au moyen d'un système de mesure numérisé de pointe. Le degré d'utilisation des foyers de cuisson est consulté par voie digitale et comparé aux achats de combustibles effectués par application mobile.

La demande d'autorisation n'avait pas encore été déposée à la fin de l'année de rapport.

Foyers de cuisson électriques (ATEC), Malawi

Le programme a pour objectif de commercialiser plus de 76'000 plaques à induction auprès d'habitants de zones périurbaines qui

disposent d'un raccordement au réseau électrique mais continuent néanmoins à cuisiner principalement au charbon de bois. Certains aimeraient passer aux plaques à induction mais font face à des coûts d'acquisition trop élevés. D'autres ne sont pas encore pleinement convaincus des avantages de la cuisson électrique.

Le programme propose des plaques de cuisson à induction « e-Cook » suivant un modèle « rent-to-buy ». Les bénéficiaires versent un petit acompte ; à chaque processus de cuisson, ils se voient ensuite créditer d'une partie de leur contribution à la protection du climat, qui leur permet de rembourser les coûts d'acquisition. Ceux qui utilisent leur appareil au maximum reçoivent une contribution supplémentaire (maximum 50 USD jusqu'en 2030), leur permettant de payer leur facture d'électricité ou d'acheter des ustensiles de cuisson supplémentaires.

La demande d'autorisation a été déposée en août 2025, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Foyers de cuisson performants (Microsol), Pérou

Le programme promeut l'installation et l'entretien de jusqu'à 40'000 foyers de cuisson améliorés dans des régions reculées du Pérou touchées par la pauvreté. Il permet ainsi de réduire le déboisement et de stabiliser la fixation de CO₂ dans la biomasse. Des entreprises péruviennes sont sélectionnées par appels d'offres pour installer les foyers suivant les exigences de qualité convenues. Le contrat conclu en novembre 2021 avec le titulaire du programme Microsol S.A.S. est le premier contrat d'achat commercial au monde portant sur l'acquisition d'ITMO. La Fondation Centime Climatique, qui soutient le programme depuis 2017, a depuis préfinancé la construction de 35'000 foyers de cuisson, dont plus de 30'000 sont déjà installés.

La demande d'autorisation a été déposée en août 2023, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Foyers de cuisson performants à panneaux solaires, Sénégal

Le programme vise à réduire la dépendance du Sénégal au charbon de bois en commercialisant plus de 50'000 foyers de cuisson hybrides solaire/biomasse ainsi que des pellets et des briquettes produits

4.3 Plateforme Bâtiments

localement à base de déchets agricoles. Le dispositif doit permettre de cuisiner avec une pollution minimale tout en générant de l'électricité solaire à des fins d'éclairage et de recharge de téléphones portables, proposant ainsi aux ménages une solution énergétique complète. Grâce au suivi des données d'utilisation en temps réel, le programme permet de déterminer précisément les réductions d'émissions réalisées.

La demande d'autorisation a été déposée en juillet 2025, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Foyers de cuisson performants (ECS), Zambie

La structure du programme est analogue à celle du programme au Malawi décrit précédemment, dont la mise en œuvre est également assurée par l'organisation partenaire ECS. Le programme vise à commercialiser 200'000 foyers de cuisson.

La demande d'autorisation n'avait pas encore été déposée à la fin de l'année de rapport.

4.4 Plateforme Agriculture

Installations de biogaz, Ghana

Le programme vise à commercialiser et mettre en place des installations de biogaz de petite taille permettant de transformer les déjections porcines en biogaz. À cet effet, les déjections sont mélangées à de l'eau et transportées vers les installations de biogaz. La fermentation de ce lisier produit du biogaz qu'une conduite achemine vers des foyers de cuisson utilisés pour préparer de la nourriture pour animaux et pour cuisiner. Ce processus génère également en guise de produit secondaire un engrais biologique pouvant être épandu dans les champs, permettant d'augmenter les rendements des petits agriculteurs. Les agriculteurs qui utilisaient auparavant des engrais synthétiques peuvent désormais les remplacer à moindre coût. Outre la réduction des émissions de méthane grâce à une meilleure gestion des déjections porcines, le biogaz ainsi produit permet aussi de diminuer la consommation de bois et de charbon de bois des exploitations agricoles, permettant ainsi des réductions supplémentaires de gaz à effet de serre.

La demande d'autorisation a été déposée en septembre 2025, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu. À la fin de l'année de rapport, presque 100 installations de biogaz étaient en exploitation.

Installations de biogaz, Kenya

La structure du programme est analogue à celle du programme au Ghana décrit précédemment, dont la mise en œuvre est également assurée par l'organisation partenaire HomeBiogas.

La demande d'autorisation n'avait pas encore été déposée à la fin de l'année de rapport.

Installations de biogaz dans des exploitations laitières, Malawi

Le programme vise à mettre en place sur l'ensemble du territoire des installations de biogaz dans des exploitations laitières afin de transformer les bouses de vache en biogaz. Le stockage des bouses à ciel ouvert génère des émissions de méthane qui peuvent être évitées par leur transformation en biogaz. Environ 60 % des réductions de gaz à effet de serre résultant du programme concernent l'évitement de méthane. Les 40 % restants résultent des cuisinières au gaz opérées avec le biogaz obtenu, qui remplace du bois ou du charbon de bois d'exploitation non durable. Le processus de transformation génère en guise de produit secondaire un engrais organique pouvant être utilisé à des fins agricoles.

La demande d'autorisation a été déposée en janvier 2024, l'autorisation du programme n'a pas encore eu lieu.

Activités à l'international**Impact attendu à l'international (millions de t CO₂)**

	En négociation	Sous contrat	Total
Programmes Transports	1.74	5.89	7.63
Programmes Entreprises	7.73	5.55	13.28
Programmes Bâtiments	4.43	8.48	12.91
Programmes Agriculture	1.91	1.41	3.32
Total	15.81	21.33	37.14

Impact attendu par pays (millions de t CO₂)

	En négociation	Sous contrat	Total
Chili	2.33	1.57	3.90
Ghana	1.76	6.15	7.91
Kenya	3.01	0.40	3.41
Malawi	0.65	2.67	3.32
Maroc	0.65	2.90	3.55
Pérou	0.96	1.72	2.68
Sénégal	2.29	1.30	3.59
Thaïlande	2.91	2.85	5.76
Uruguay	-	0.27	0.27
Zambie	1.26	1.50	2.76
Total	15.81	21.33	37.14

5 Obligation de compenser 2022-2030

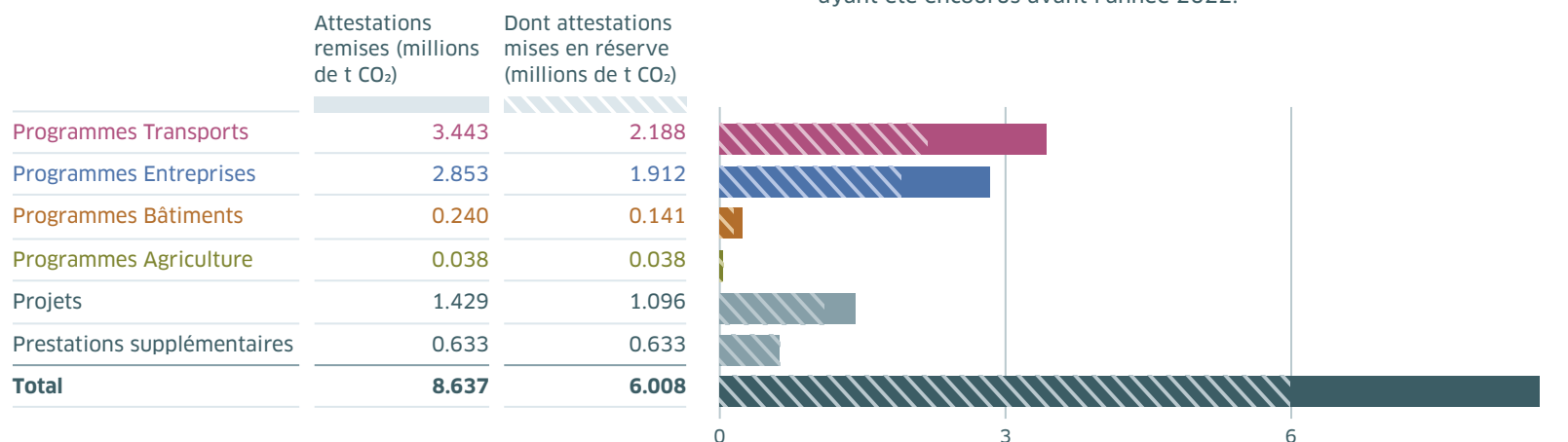
5.1 Bilan de l'accomplissement de l'obligation de compenser 2022-2024

Sur la base du taux de compensation de 23 % en vigueur pour l'année 2024, le volume de compensation s'élevait pour les 37 participants que comptait cette année-là le groupement de compensation à 3'272'564 tonnes de CO₂. La Fondation KliK a accompli l'intégralité de l'obligation de compenser au moyen de son stock disponible d'attestations nationales des années 2013 à 2023. La Fondation KliK a puisé dans ce même stock pour les 2'305 attestations nationales qu'elle a vendues à plusieurs sociétés pétrolières non affiliées au groupement de compensation pour accomplir leur obligation de compenser.

Aux 3'521'940 attestations nationales en stock fin 2024 se sont ajoutées 1'957'934 attestations supplémentaires au cours de l'année de rapport. Après l'accomplissement des obligations de compenser mentionnées ci-dessus, le stock d'attestations nationales s'élève donc fin 2025 à 2'205'011. 11'498 ITMO ont été livrés au cours de l'année de rapport, leur stock s'élevant donc fin 2025 au nombre de 13'376.

Le bilan final de la période d'obligation 2022 à 2024 se présente ainsi comme suit : l'obligation de compenser s'est élevée de manière cumulée à 8'637'001 tonnes de CO₂. Elle a été accomplie entièrement par la remise du volume correspondant d'attestations nationales, dont environ 6 millions provenaient de la période 2013 à 2021.

Ces 6 millions d'attestations mises en réserve avaient été acquises pour un coût total de 540 millions de francs. L'acquisition des autres 2,63 millions d'attestations des années 2022 et 2023 remises pour accomplir l'obligation de compenser a coûté à la Fondation KliK 353 millions de francs. Dans l'ensemble, chaque attestation remise a ainsi coûté en moyenne 103,39 francs. À titre de comparaison : pour l'accomplissement de l'obligation de compenser 2013 à 2020, ce montant s'était élevé à 90,21 francs. Rapporté au volume de carburants fossiles mis à la consommation dans la période considérée, l'accomplissement de l'obligation de compenser a occasionné des coûts d'environ 5,1 centimes par litre, plus de la moitié de ces coûts ayant été encourus avant l'année 2022.



5.2 Obligation de compenser 2025–2030

La loi sur le CO₂ révisée pour la période 2025 à 2030 exige que jusqu'à 90 % des émissions liées aux carburants fossiles soient compensées. Concrètement, le taux de compensation augmentera par paliers de 5 %, passant de 25 % pour l'année 2025 à 50 % pour l'année 2030. Au moins 12 % des émissions devront être compensées en Suisse.

Pour la période 2025 à 2030, la Fondation KliK devrait donc avoir besoin de montants cumulés d'au moins 9,6 millions d'attestations nationales et d'au plus 20,3 millions d'ITMO. Les contrats signés jusque fin 2025 devraient livrer 11,0 millions d'attestations nationales des années 2025 à 2030 et 21,3 millions d'ITMO. L'acquisition de ces attestations nécessite un déploiement de moyens de 2,00 milliards de francs au total.

Il faut cependant partir du principe que la quantité d'attestations prévue dans les contrats ne sera pas livrée dans son intégralité. Afin de s'assurer de l'obtention du volume requis d'environ 30 millions d'attestations, il faut donc constituer un amortisseur de risque suffisant. La Fondation KliK prévoit devoir conclure des contrats complémentaires à hauteur d'environ 1,00 milliard de francs pour la livraison de 25,0 millions d'attestations supplémentaires afin de couvrir le risque de défaut estimé.

5.2 Obligation de compenser 2025-2030

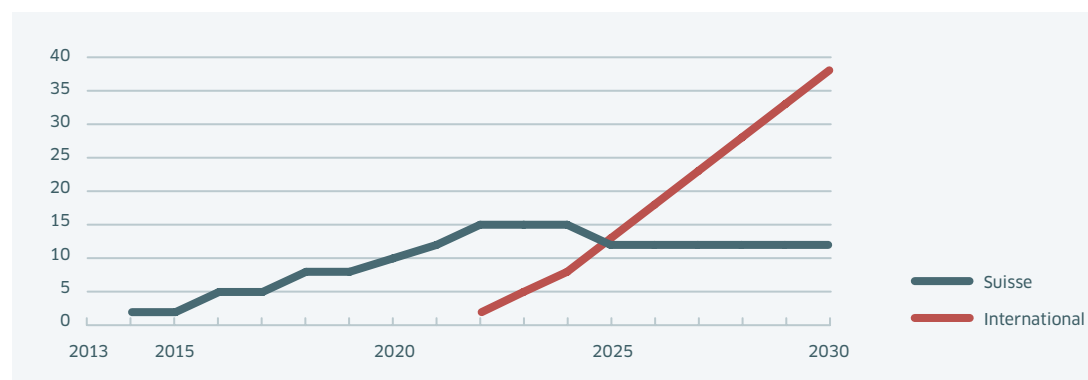
Déploiement de moyens pour des attestations nationales et internationales des années 2025 à 2030 contractuellement acquises : état fin 2025

	Déploiement de moyens contractuel (millions de francs)	Attestations sous contrat (millions de t CO ₂)	Coût par attestation (Fr./t CO ₂)
Programmes Transports	503	3.65	138
Programmes Entreprises	459	3.73	123
Programmes Bâtiments	167	1.62	103
Programmes Agriculture	24	0.16	150
Projets	202	1.85	109
Suisse	1'355	11.01	123
International	645	21.33	30

Taux de compensation 2013 à 2030

(en % des émissions liées aux carburants fossiles)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Suisse	-	2	2	5	5	8	8	10	12	15	15	15	12	12	12	12	12	12
International	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	5	8	13	18	23	28	33	38



6 Finances et administration

6.1 Produits et charges

Au 1^{er} janvier 2026, la Fondation KliK disposait avec 30 sociétés pétrolières d'un contrat portant sur la prise en charge de leur obligation de compenser. La composition du groupement de compensation a enregistré des modifications par rapport à l'année précédente dues au retrait de participants dont le volume de mise à la consommation de carburants fossiles occasionne des émissions de CO₂ d'une quantité inférieure au seuil de bagatelle de 10'000 tonnes de CO₂ en vigueur depuis 2025, ces sociétés n'étant donc plus soumises à l'obligation de compenser.

Au cours de l'année de rapport, les participants au groupement de compensation ont versé à la Fondation KliK une rémunération de 455'617'964 francs. L'encaissement des recettes, assuré par l'organisation de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides Carbura, a occasionné des coûts de 30'145 francs.

Comme la clôture des comptes annuels des recettes de l'impôt sur les huiles minérales par la Direction générale des douanes n'a lieu qu'en mai de l'année suivante, il est possible qu'après clôture du bilan de la Fondation KliK s'effectuent des versements complémentaires de redevances à la Fondation ou des remboursements de redevances aux participants au groupement de compensation, comptabilisés comme produit ou charge exceptionnels. Pour l'année 2024, la Fondation KliK a perçu dans l'ensemble un solde net de versements complémentaires de 436'012 francs.

D'autres produits exceptionnels à hauteur totale de 461'000 francs sont dus à la vente de 2'305 attestations nationales à des tiers également soumis à l'obligation de compenser mais non affiliés au groupement de compensation.

Depuis 2014, la Fondation KliK est reconnue en tant que groupement de compensation dans la Principauté de Liechtenstein, où s'applique également l'obligation de compenser. La Principauté renonce à réaliser des mesures de compensation ; en contrepartie, la Fondation KliK lui verse une part des redevances perçues, redéfinie chaque année. Pour l'année de rapport, cette part versée au titre de l'année 2024 s'élevait à 1'664'894 francs.

Le produit des intérêts et des titres s'est élevé à 36'487'141 francs. À ce montant faisaient face des pertes sur les cours de titres ainsi que des dépenses pour frais bancaires et autres frais de 20'071'155 francs. Le bénéfice financier net s'est donc élevé à 16'415'986 francs.

Au cours de l'année de rapport, la Fondation KliK a reçu livraison d'attestations pour une valeur totale de 274'780'621 francs. Elle dispose par ailleurs d'engagements contractuels à hauteur de 1,967 milliard de francs pour des livraisons attendues jusque 2030, dont 288 millions de francs devraient être exigibles en 2026.

Les coûts indirects de prestations de conseil externes, d'entremise de projets et de communication spécifique aux programmes se sont élevés à 3'052'644 francs (+26 % par rapport à l'année précédente). Les charges liées à l'opération du Secrétariat et à la communication générale se sont élevées à 3'991'264 francs (-16 % par rapport à l'année précédente).

6.2 Conseil de fondation et Secrétariat

Le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année de rapport. Il a approuvé les conditions pour la conclusion de 27 contrats d'achat d'attestations internationales.

À la fin de l'année, le Secrétariat de la Fondation KliK employait 18 collaboratrices et collaborateurs. En moyenne annuelle, l'équivalent de postes à temps plein était de 1'461 %. Une fois encore, le Secrétariat s'est consacré principalement au développement accéléré des activités à l'international et à la gestion de ses propres programmes en Suisse.

L'exercice 2025 a été marqué par les efforts acharnés déployés en vue d'accélérer les processus d'autorisation des programmes de protection climatique réalisés à l'étranger. Tandis que des initiatives concertées de la part de l'administration fédérale ont permis d'améliorer les processus côté Suisse, le goulot d'étranglement persiste chez les pays partenaires sous forme d'incertitudes réglementaires et de luttes politiques.

Il n'est donc en aucun cas possible d'écarter l'éventualité que, du fait de procédures d'autorisation extrêmement fastidieuses, des programmes prêts à être lancés ne pourront pas être mis en œuvre faute de pouvoir assurer leur financement au moyen de la vente d'ITMO jusqu'en 2030. La Fondation tente de se prémunir face à ce risque en concluant des contrats avec un nombre de programmes internationaux nettement supérieur à celui que nécessiterait de prime abord l'accomplissement de l'obligation de compenser.

L'ouverture de la procédure de consultation relative à la révision de la loi sur le CO₂ pour la période 2031 à 2040 est prévue à l'été 2026. En septembre 2025, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'un changement d'approche consistant à passer à différents systèmes sectoriels d'échange de quotas d'émissions tels qu'ils seront mis en place dans l'UE en 2028. Dans un tel contexte, il restera à déterminer si et sous quelle forme une option de remise d'attestations aurait encore sa place pour les importateurs d'huiles minérales.

7 Rapport de situation et de performance

But de la Fondation

La Fondation a pour but l'accomplissement des tâches d'un groupement de compensation au sens de l'art. 28b de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (« loi sur le CO₂ »), en particulier l'accomplissement de l'obligation de compenser pour le compte des responsables de la mise à la consommation de carburants fossiles associés en son sein. Pour ce faire, elle finance, soutient, planifie et met en œuvre de manière directe ou indirecte des mesures de compensation en Suisse et à l'étranger – notamment aussi dans le cadre de systèmes nationaux et internationaux d'échange de quotas d'émissions – imputables selon les dispositions de la loi sur le CO₂.

Les activités de la Fondation sont exclusivement d'utilité publique, elle ne vise ni but lucratif ni la poursuite d'intérêts propres. Elle ne vise pas non plus de but commercial et n'ambitionne pas la réalisation d'un bénéfice. L'affectation même d'une simple partie du capital de la Fondation à d'autres fins que l'accomplissement du but de la Fondation est exclue.

Organes

Le Conseil de fondation se compose de six membres. Le directeur général est également un organe.

Effectif

L'équivalent de postes à temps plein était de 1'461 % en moyenne annuelle.

Système de contrôle interne

La Fondation KliK dispose d'un système de contrôle interne, qui sert de base aux principaux processus opérationnels. Lors de ses réunions, le Conseil de fondation vérifie de manière périodique les risques financiers et opérationnels. Les considérations quant au risque et à sa limitation sont consignées dans le registre des risques.

8 Rapport financier

Bilan au 31 décembre	Explications	2025	2024
Actif		CHF	CHF
Liquidités		143'159'738.52	77'596'282.52
Titres	2.1	491'058'373.76	336'250'998.78
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers		124'833'421.65	126'661'323.25
Autres créances à court terme envers des tiers		97'495'479.07	78'426'444.10
Actifs de régularisation		82'235.65	26'598.97
Total actif circulant		856'629'248.65	618'961'647.62
Crédits d'émission	2.2	1.00	1.00
Immobilisations mobilières		35'365.00	50'342.50
Total actif immobilisé		35'366.00	50'343.50
Total actif		856'664'614.65	619'011'991.12
Passif			
Engagements résultant de livraisons et de prestations envers des tiers		31'366'242.52	3'411'921.96
Autres engagements à court terme envers des tiers		30'800.00	9'734.90
Provisions à court terme pour projets	2.3	287'511'451.00	305'632'118.00
Passifs de régularisation		3'575'481.11	7'591'149.03
Total capitaux étrangers à court terme		322'483'974.63	316'644'923.89
Provisions à long terme pour projets	2.4	1'679'808'460.00	1'350'909'278.00
Total capitaux étrangers à long terme		1'679'808'460.00	1'350'909'278.00
Total capitaux étrangers		2'002'292'434.63	1'667'554'201.89
Capital de fondation		50'000.00	50'000.00
Capital libre - report capital libre généré		-1'048'592'210.77	-1'024'123'007.03
Capital libre - résultat de la Fondation		-97'085'609.21	-24'469'203.74
Total capital de l'organisation	2.5	-1'145'627'819.98	-1'048'542'210.77
Total passif		856'664'614.65	619'011'991.12

8
Rapport
financier

Compte de résultat	Explications	2025	2024
		CHF	CHF
Redevances perçues du groupement de compensation		455'617'963.65	461'598'383.28
Minorations des revenus		-1'562'638.53	-1'960'216.09
Produits des livraisons et des prestations – Produits de prestations à des tiers		163'450.00	149'230.00
Produits d'exploitation		454'218'775.12	459'787'397.19
Charges pour programmes	2.6	-561'553'962.89	-508'313'409.79
Charges pour prestations de tiers	2.7	-3'057'568.33	-2'423'204.81
Charges de personnel		-2'581'935.59	-2'741'613.85
Autres charges d'exploitation	2.8	-1'409'327.66	-2'015'022.67
Amortissements sur immobilisations mobilières		-14'977.50	-14'977.50
Charges d'exploitation		-568'617'771.97	-515'508'228.62
Résultat d'exploitation		-114'398'996.85	-55'720'831.43
Produits financiers	2.9	36'487'141.42	35'475'207.06
Charges financières	2.10	-20'071'155.34	-5'393'832.03
Résultat financier		16'415'986.08	30'081'375.03
Produits exceptionnels	2.11	1'271'538.47	1'423'357.34
Charges exceptionnelles	2.12	-374'136.91	-253'104.68
Résultat exceptionnel		897'401.56	1'170'252.66
Résultat annuel (avant affectation au capital de l'organisation)		-97'085'609.21	-24'469'203.74
Affectation / utilisation – Capital libre		-97'085'609.21	-24'469'203.74
		0.00	0.00

8
Rapport
financier

Tableau des flux de trésorerie	2025	2024
	CHF	CHF
Résultat annuel	-97'085'609.21	-24'469'203.74
(Diminution)/augmentation des provisions	310'778'515.00	272'268'096.00
Diminution/(augmentation) des titres	-154'807'374.98	-147'874'821.96
Amortissements	14'977.50	14'977.50
Diminution/(augmentation) des créances résultant de livraisons et de prestations	1'827'901.60	-45'932'731.35
(Diminution)/augmentation des engagements résultant de livraisons et de prestations	27'954'320.56	-13'821'318.42
(Diminution)/augmentation des autres créances à court terme et des actifs de régularisation	-19'124'671.65	-6'179'865.38
Diminution/(augmentation) des autres engagements à court terme et des passifs de régularisation	-3'994'602.82	-1'906'822.24
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	65'563'456.00	32'098'310.41
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	0.00	-10'220.00
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	0.00	0.00
Variation des liquidités	65'563'456.00	32'088'090.41
Solde des liquidités au 1.1.	77'596'282.52	45'508'192.11
Solde des liquidités au 31.12.	143'159'738.52	77'596'282.52
Justification de la variation des liquidités	65'563'456.00	32'088'090.41

8 Rapport financier

Tableau de variation du capital 2025	Solde au 1.1.	Affectations	Utilisation	Total variation	Solde au 31.12.
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital de l'organisation					
Capital de fondation	50'000.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00
Capital libre	-1'048'592'210.77	0.00	97'085'609.21	-97'085'609.21	-1'145'677'819.98
Total du capital de l'organisation	-1'048'542'210.77	0.00	97'085'609.21	-97'085'609.21	-1'145'627'819.98

Tableau de variation du capital 2024	Solde au 1.1.	Affectations	Utilisation	Total variation	Solde au 31.12.
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital de l'organisation					
Capital de fondation	50'000.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00
Capital libre	-1'024'123'007.03	0.00	24'469'203.74	-24'469'203.74	-1'048'592'210.77
Total du capital de l'organisation	-1'024'073'007.03	0.00	24'469'203.74	-24'469'203.74	-1'048'542'210.77

Annexe

I Généralités

Raison sociale, forme juridique et siège de l'entreprise

Nom : Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK

Forme juridique : Fondation

Siège : Zurich

La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK existe depuis le 7 décembre 2012 (inscription au registre du commerce) et a lancé ses opérations le 1^{er} janvier 2013.

La Fondation KliK a été établie par l'Union Pétrolière (aujourd'hui Avenergy Suisse) et a pour but l'accomplissement des tâches d'un groupement de compensation au sens de l'art. 28b de la loi sur le CO₂. Les sociétés pétrolières soumises à l'obligation de compenser qui lui sont affiliées l'ont chargée de remplir l'obligation de compenser qui leur incombe au moyen du financement, du soutien, de la planification et de la mise en œuvre directs ou indirects de mesures de compensation réalisées en Suisse et à l'international, imputables selon les dispositions de la loi sur le CO₂. À cet effet, les sociétés pétrolières versent à la Fondation une redevance qui couvre ses coûts. Au vu de la prolongation de l'obligation de compenser jusqu'en 2030, les participants au groupement de compensation ont mandaté la Fondation KliK pour continuer à veiller à l'exécution de leur obligation de compenser.

8 Rapport financier

1. Précisions concernant les principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC y compris RPC 21.

Ils présentent également les informations requises suivant le droit suisse de présentation des comptes (32^{ème} titre du code des obligations).

1.1 Titres

Les titres de l'actif circulant sont inscrits au bilan à leur valeur de marché en fin d'exercice. Il a été renoncé à constituer une réserve de fluctuation.

1.2 Attestations

Au 31.12.2025, la Fondation dispose sur son compte auprès du Registre suisse des échanges de quotas d'émission d'un total de 2'218'387 attestations. Chaque année, le nombre d'attestations nécessaire à l'accomplissement de l'obligation de compenser annuelle est remis à la Confédération sans contrepartie.

1.3 Obligation de compenser

L'obligation de compenser pour l'année 2025 s'élève à 25 % des carburants fossiles mis à la consommation en Suisse au cours de l'année de rapport. Afin de satisfaire à l'obligation de compenser pour l'année 2024, il a fallu utiliser 3'272'564 des attestations disponibles.

1.4 Limite inférieure d'inscription à l'actif des immobilisations corporelles

Les acquisitions sont inscrites au bilan à partir d'un montant individuel de 10'000 francs et lorsqu'elles sont de nature durable. La valorisation s'effectue suivant le coût d'acquisition déduction faite des amortissements et des corrections de valeurs cumulés. Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur une durée d'utilisation de 8 ans.

1.5 Redevances perçues du groupement de compensation

Les sociétés pétrolières pour le compte desquelles la Fondation KliK accomplit l'obligation de compenser versent une redevance à la Fondation. Cette redevance couvre l'ensemble des coûts encourus par la Fondation dans le cadre de l'accomplissement de l'obligation de compenser. La constatation du chiffre d'affaires s'effectue sur la base de la notification de Carbura (organisation de stockage obligatoire de la branche des huiles minérales en Suisse) concernant le volume de carburant soumis à l'obligation de compenser mis à la consommation en Suisse par les participants au groupement de compensation.

1.6 Provisions

La signature de contrats de projet portant sur l'achat d'attestations a entraîné des engagements de paiement à court et long terme. Des provisions ont été constituées à hauteur de la somme des engagements de paiement à court et long terme issus des contrats souscrits en fin d'exercice.

II Précisions concernant les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Titres	2025	2024
Obligations Suisse	110'994'157.31	83'444'173.76
Obligations étranger	156'549'969.97	100'638'280.77
Actions Suisse	62'068'503.73	40'680'703.52
Actions étranger	97'429'753.54	65'907'536.48
Immobilier Suisse	64'015'988.87	45'580'304.25
Total de la valeur de marché des titres	491'058'373.42	336'250'998.78
Ajustement des cours à la valeur de marché	58'176'412.29	44'694'871.90
Total des coûts d'acquisition des titres	432'881'961.13	291'556'126.88

Le portefeuille de titres est géré suivant le règlement de placement modifié pour la dernière fois et approuvé par le Conseil de fondation le 08.09.2025.

8 Rapport financier

2.2 Crédits d'émission

Comme précisé aux chiffres 1.2 et 1.3, les attestations requises pour satisfaire à l'obligation de compenser jusque fin 2030 sont remises à la Confédération sans contrepartie et sont donc inscrites au bilan pour mémoire avec une valeur de 1 franc.

2.3 Provisions à court terme pour projets	2025	2024
Projets individuels	37'967'143.00	75'547'880.00
Plateforme Transports	120'799'512.00	137'232'724.00
Plateforme Entreprises	76'988'776.00	65'503'805.00
Plateforme Bâtiments	28'096'426.00	16'182'338.00
Plateforme Agriculture	4'605'535.00	4'121'780.00
Projets à l'international	19'054'059.00	7'043'591.00
Total des provisions à court terme pour projets	287'511'451.00	305'632'118.00

2.4 Provisions à long terme pour projets	2025	2024
Projets individuels	176'926'131.00	171'006'913.00
Plateforme Transports	381'350'829.00	406'232'088.00
Plateforme Entreprises	381'378'300.00	407'110'895.00
Plateforme Bâtiments	126'411'754.00	105'734'680.00
Plateforme Agriculture	20'866'430.00	21'213'149.00
Projets à l'international	592'875'016.00	239'611'553.00
Total des provisions à long terme pour projets	1'679'808'460.00	1'350'909'278.00

Tableau des provisions

Provisions 1.1.	1'656'541'396.00	1'384'273'300.00
Constitution	561'553'962.89	509'559'947.83
Utilisation	-250'775'447.89	-236'045'313.79
Dissolution	0.00	-1'246'538.04
Provisions 31.12.	1'967'319'911.00	1'656'541'396.00
dont provisions à court terme	287'511'451.00	305'632'118.00

2.5 Capital de l'organisation

Le total du capital de l'organisation indique au 31 décembre 2025 un surendettement comptable. Ceci est dû d'une part au fait que des provisions ont déjà été constituées pour la totalité des engagements contractés dans le cadre de contrats de projet jusqu'en 2030, tandis que les produits des redevances contractuellement garanties par les participants au groupement de compensation jusqu'en 2030 n'ont été pris en compte que pour la période de rapport actuelle. D'autre part, les attestations acquises dans le cadre d'engagements auprès de programmes et de projets ne sont inscrites au bilan à l'actif immobilisé que pour mémoire avec une valeur de 1 franc, car les attestations requises pour satisfaire à l'obligation de compenser annuelle sont remises à la Confédération sans contrepartie. L'Autorité de surveillance des fondations a connaissance du surendettement que connaît la Fondation depuis sa création mais n'a jamais émis d'avis négatif à ce sujet. La planification continue du cash flow indique que la Fondation peut répondre à ses engagements jusqu'au terme de l'obligation de compenser en 2031. Le Conseil de fondation a donc renoncé à dresser un bilan intermédiaire conformément à l'art. 84a CC.

2.6 Charges pour programmes	2025	2024
Projets individuels	23'391'015.80	5'526'723.02
Plateforme Transports	66'506'682.99	318'038'332.59
Plateforme Entreprises	51'433'555.00	20'107'096.37
Plateforme Bâtiments	50'698'607.57	37'011'447.92
Plateforme Agriculture	2'467'488.50	-1'246'538.04
Certificats internationaux	367'056'613.03	128'876'347.93
Total des charges pour programmes	561'553'962.89	508'313'409.79

8 Rapport financier

2.7 Charges pour prestations de tiers	2025	2024
Charges pour prestations de conseil tiers	2'657'761.41	1'932'927.49
Charges de communication tiers	35'341.47	53'798.08
Charges d'exécution tiers	364'465.45	436'479.24
Total des charges pour prestations de tiers	3'057'568.33	2'423'204.81
2.8 Autres charges d'exploitation	2025	2024
Charges de locaux	175'891.65	167'597.89
Charges de transport	114'923.53	70'619.02
Entretien, réparation et remplacement des immobilisations mobilières	3'116.92	12'259.75
Charges administratives et informatiques	913'068.36	1'437'143.61
Charges de communication	168'376.07	295'166.28
Autres charges	33'951.13	32'236.12
Total des autres charges d'exploitation	1'409'327.66	2'015'022.67
2.9 Produits financiers	2025	2024
Produit des intérêts (banque, poste)	7.40	93.60
Produit des titres (dividendes, intérêts)	9'618'078.12	5'783'706.51
Plus-values réalisées provenant de fluctuations de cours de titres	2'949'888.18	5'326'599.34
Plus-values non réalisées provenant de fluctuations de cours de titres	23'919'167.72	24'364'807.61
Total des produits financiers	36'487'141.42	35'475'207.06

2.10 Charges financières	2025	2024
Frais d'intérêts	19'212.70	0.00
Frais de tenue de compte (banque, poste)	1'886.16	2'154.77
Charges liées aux titres (redevances/commissions)	922'377.48	653'917.34
Moins-values réalisées provenant de fluctuations de cours de titres	2'751'989.76	408'095.87
Moins-values non réalisées provenant de fluctuations de cours de titres	16'375'689.24	4'329'664.05
Total des charges financières	20'071'155.34	5'393'832.03

2.11 Produits exceptionnels	2025	2024
Produits exceptionnels	1'271'538.47	1'423'357.34

Versements complémentaires de redevances par les participants au groupement de compensation suite au décompte final de Carburant concernant le carburant mis à la consommation l'année précédente, ainsi que pour 2025 produit de la vente d'attestations à des tiers à hauteur de 461'000 francs en vue de l'accomplissement de leur obligation de compenser. Le produit exceptionnel de l'année précédente porte également sur des versements complémentaires de redevances par les participants au groupement de compensation suite au décompte final de Carburant concernant le carburant mis à la consommation en 2023 ainsi que sur le produit de la vente d'attestations à des tiers à hauteur de 43'800 francs en vue de l'accomplissement de leur obligation de compenser.

2.12 Charges exceptionnelles	2025	2024
Charges exceptionnelles	374'136.91	253'104.68

Tout comme l'année précédente, les charges exceptionnelles comprennent principalement le remboursement de redevances aux participants au groupement de compensation suite au décompte final de Carburant concernant le carburant mis à la consommation l'année précédente.

III Autres informations

3.1 Passif éventuel

En cas de non respect de l'obligation légale de compenser, une sanction de 160 francs est due à la Confédération pour chaque tonne de CO₂ manquante.

3.2 Rémunération des membres de l'organe directeur

	2025	2024
Conseil de fondation	175'000.00	175'000.00

Une seule personne est chargée de la gestion.

3.3 Rémunération de l'organe de révision

	2025	2024
Révision	30'000.00	30'000.00
Autres prestations	0.00	0.00

3.4 Emplois à temps plein

En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein était inférieur à 50 pour l'année de rapport et l'année précédente.

3.5 Restriction du droit d'aliéner

	2025	2024
Restriction du droit d'aliéner les liquidités en faveur d'UBS SA	15'000.00	15'000.00
Caution de loyer de la ZKB « Streulistrasse 19 »	44'000.00	44'000.00

3.6 Événements survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important susceptible d'impacter la pertinence des comptes annuels n'est survenu après la date du bilan.

3.7 Approbation des comptes annuels 2025

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil de fondation lors de sa réunion du 8 juin 2026.

9 Organisation

Conseil de fondation

Daniel Hofer
Président
Avenergy Suisse

Daniel Bischof
Membre
Agrola SA

Andreas Flütsch
Membre
Migrol SA

Bernhard Maurer
Membre
Volenergy SA

Barbara Mühlemann
Membre
Varo Energy Marketing SA

Martin Osterwalder
Membre
Groupe Osterwalder

Secrétariat

Dr Marco Berg
Chief Executive Officer

Alexandra Nick
Director Finances

Flavio Audino
IT Officer

Irène Ott
Administration Officer

Darja Aepli
Chief Operating Officer

Sandrine Brunet
Carbon Procurement
Manager

Lukas Hongler
Carbon Procurement
Manager

Andreas Brügger
Carbon Controlling

Dr Andrea Reiter
Director International
Communications

Yannick Michaelsen
Director Domestic
Communications

Manuela Frey
Communications Officer

Michael Brennwald
Chief Investment Officer

Dr Ursula Flossmann-Kraus
Director Carbon Procurement

Aurélien Pillet
Director Carbon Procurement

Dr Joachim Sell
Director Carbon Procurement

Andrea Thurner
Director Carbon Procurement

Yannick Träris-Kahrman
Director Carbon Procurement

Anas Felhi
General Manager North Africa

Vicky Janssens
General Manager South East Asia

Michael Kofi Abrokwa
General Manager Ghana

Matías Manríquez
General Manager Chile

Zachary Mikwa
General Manager Kenya

9 Organisation

Contact

Fondation pour la protection du climat
et la compensation de CO₂ KliK
Streulistrasse 19
8032 Zurich
Suisse
+41 (0)44 224 60 00
info@klik.ch

Photo de couverture

Fondation KliK